

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale des Territoires

ALLEMOND

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Aménagement d'une centrale hydroélectrique sur le torrent d'Articol
par la SAS ARTICOL ENERGIE**

Par arrêté préfectoral n° 38-2026-167-DDTSE01 du 16 juin 2026, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 06 juillet 2026 à 09h00 au mercredi 05 août 2026 à 17h00.

Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation environnementale ou refus, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques, du défrichement en application du code forestier.
L'autorité compétente pour prendre cette décision est la Préfète de l'Isère.

Mme Capucine MORIN, ancienne élue, retraitée, a été désignée commissaire enquêtrice sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

En cas d'empêchement de Mme Capucine MORIN, l'enquête sera assurée par M. Marc BESSIERE.

Elle sera présente, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- samedi 11 juillet de 09h30 à 11h30
- lundi 20 juillet de 10h00 à 12h00
- mercredi 05 août de 15h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie d'Allemond, et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier.

Sont joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités :

- l'étude d'impact,
- l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
- la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale,
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE Drac-Romanche,

- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/7379/>, sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble,

sur un poste informatique dédié et en version papier, sur un poste informatique à la mairie d'Allemond aux jours et heures d'ouverture au public.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies précitées,
- reçues par la commissaire enquêtrice, sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus,
- adressées par courrier à la commissaire enquêtrice à la mairie d'Allemond, siège de l'enquête – 5 Chemin des Faures - 38114 ALLEMOND, en mentionnant « Enquête publique relative à l'aménagement d'une centrale hydroélectrique sur le torrent d'Articol situé à Allemond à l'attention de la commissaire enquêtrice »,

- Transmises sur le registre dématérialisé et mis à disposition du public sur l'adresse électronique suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7379/> jusqu'au mercredi 05 août 2026 à 17h00 dernier jour de l'enquête.

- Adressées par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-7379@registre-dematerialise.fr jusqu'au « jusqu'au mercredi 05 août 2026 à 17 heures »

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le registre dématérialisé.

Les observations transmises par voie postale et « registre » seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : SAS ARTICOL ENERGIE - 358 route d'Uriage ZA Pré Robelin - 38320 HERBEYS – articolenergie@erema.fr. Il peut également être obtenu communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – D.D.T. de l'Isère - Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairie d'Allemond, et sur le site des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr .